



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 2022 à 20h30

Date de convocation : le 20 octobre 2022

---

### Nombre de membres

En exercice : 7                      Présents : 7                      Pouvoirs : 0                      Votants : 7

---

**Présents :**            BEAUTHEAC Christian, BONNET Sébastien, BOURDELIN Didier, DUNAND Dominique,  
HEBRARD Florian, LARIVIERE Fanny, MASSEBEUF Philippe

**Secrétaire de séance :** HEBRARD Florian

### Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 25 août 2022.
2. Demande de subvention pour le dossier « aménagement aire de loisirs ».
3. Annulation des titres émis en 2018 et 2019 pour location bureau ancienne mairie à Madame Piquet.
4. Questions diverses et points d'informations sur les dossiers en cours

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 25 août 2022 : adopté à l'unanimité.

### **- Délibération 2022-027 : Demande de subvention pour le dossier aménagement aire de loisirs : REJETÉE**

M. le Maire rappelle au conseil qu'une consultation directe a été faite auprès d'un paysagiste-concepteur, l'agence *Un Pas de Côté*, en septembre 2022. La commande porte sur la définition d'une vision globale de l'aménagement du centre-bourg afin de mettre en œuvre une première opération en cohérence avec les futurs aménagements. Cette première opération est la requalification de l'aire de jeux du Pré aux Moines.

La mission du prestataire se décline en 3 temps pour un coût de 18 700 € HT :

- État des lieux
- Schéma directeur d'aménagement et d'interprétation patrimoniale
- Études de niveau APD pour la requalification de l'aire de jeux

Un format de marché à bons de commande permettra ensuite à la commune de mobiliser les conseils du prestataire sur une durée de 40 mois pour la mise en œuvre des futurs aménagements à travers deux formules :

- Le conseil simple pour un prix unitaire de 550 € HT
- Le conseil détaillé pour un coût de 1 100 € HT

M. le Maire rappelle que la priorité de la commune pour l'aménagement du centre-bourg est de requalifier l'aire de jeux, lieu de convivialité important pour le village. Ainsi, un devis a été commandé à l'entreprise GPE pour la remise en état des éléments du site : le terrain de boules, le terrain de basket et de volley, le remplacement des bancs, correspondant à un montant total de 62 000 € HT. L'aménagement du site fera au préalable l'objet d'un conseil du paysagiste afin d'en garantir la cohérence avec les aménagements futurs.

M. le Maire précise que la commune peut mobiliser les aides de l'Etat, au titre de la DETR, des aides de la Région, au titre du Bonus Ruralité, des aides du LEADER, ainsi que des aides du Département au titre du dispositif CAP43. Ci-dessous le plan de financement prévisionnel :

Dépenses		Subventions sollicitées	
Étude globale d'aménagement du centre-bourg par Un Pas de Coté	18 700 €	Etat (DETR) 45%	8 415 €
		Cap 43 (35%)	6 545 €
		Autofinancement (20%)	<b>3 740 €</b>
Première tranche de travaux : requalification de l'aire de jeux	62 000 €	Etat (DETR) 30% total	19 062 €
AMO InGé43	1 540 €	Région (Bonus ruralité) 40% travaux	24 800 €
		LEADER 10% travaux	6 200 €
		Autofinancement 20% travaux et 70% AMO	<b>13 478 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>82 240 €</b>		<b>82 240 €</b>

Le Maire propose à la délibération :

- De valider l'offre d'Un pas de Côté et son groupement pour un montant de 18 700 € HT ;
- De valider le projet de requalification de l'aire de jeux pour un montant de 62 000 € HT ;
- D'autoriser M. le Maire solliciter les aides de l'Etat, de la Région, du Département et au titre du Leader ;
- D'autoriser M. le Maire à signer le marché avec Un Pas de Côté, mandataire du groupement.
- D'autoriser M. le Maire à signer les devis retenus dans le cadre du projet de la requalification de l'aire de jeux fournis par l'entreprise GPE.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, VOTE à 5 voix CONTRE (BEAUTHEAC Christian, DUNAND Dominique, HEBRARD Florian, LARIVIERE Fanny, MASSEBEUF Philippe) et 2 voix POUR (BONNET Sébastien BOURDELIN Didier) cette délibération.**

*Une partie du Conseil municipal a rejeté cette proposition de délibération « en raison du coût proposé, des honoraires du bureau d'études et de la démarché utilisée ».*

**- Délibération 2022-028 : Remise gracieuse sur les titres émis en 2018 et 2019 pour location bureau ancienne mairie à Madame Piquet. APPROUVÉE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le local de l'ancienne mairie avait été loué à Mme ALLEGRE PIQUET pour un loyer mensuel de 150 € en juillet 2018. Les mois de juillet, août et septembre 2018 ont été payés. 9 autres loyers ont été émis d'octobre 2018 à juin 2019, soit 1 350 € (9 x 150) restant impayés suite à de nombreuses relances du Trésor Public. Le local n'a jamais été occupé. Une provision pour risque a été passée sur les budgets 2021 et 2022 pour un total de 1350 €. La locataire a refait un courrier indiquant son incapacité à payer.

Au vu de la situation le Maire propose d'accorder une remise gracieuse pour l'ensemble des créances de Mme ALLEGRE PIQUET pour un total de 1329.15 € selon détail ci-dessous :

## DÉTAIL DES SOMMES DUES

NATURE DE LA DETTE	MONTANT
2018/- T 41 04/10/2018-LOC BUREAU ANCIENNE MAIRIE OCTOBRE 2019	150,00
2018/- T 46 08/11/2018-LOC BUREAU ANCIENNE MAIRIE NOVEMBRE 2018	150,00
2018/- T 53 06/12/2018-LOC BUREAU ANCIENNE MAIRIE DECEMBRE 2018	150,00
2019/- T 1 03/01/2019-LOC BUREAU ANCIENNE MAIRIE JANVIER 2019	150,00
2019/- T 10 11/04/2019-LOC BUREAU ANCIENNE MAIRIE AVRIL 2019	150,00
2019/- T 130 02/05/2019-LOC BUREAU ANCIENNE MAIRIE MAI 2019	150,00
2019/- T 20 27/06/2019-LOCATION JUIN 2019	150,00
2019/- T 3 07/03/2019-LOC BUREAU ANCIENNE MAIRIE FEVRIER 2019	150,00
2019/- T 4 07/03/2019-LOC BUREAU ANCIENNE MAIRIE MARS 2019	150,00
TOTAL	1 350,00
FRAIS +	0,00
ACOMPTE VERSES -	20,85
<b>TOTAL RESTANT DÛ :</b>	<b>1 329,15</b>

02/2021

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité :**

- D'autoriser la remise gracieuse à Mme ALLEGRE PIQUET pour l'ensemble des créances émises en 2018 et 2019 pour un total de 1329.50 €, selon le détail mentionné ci-dessus.
- Autorise le Maire à passer les écritures comptables.

Clôture de séance.

*Conformément à l'ordonnance 2021-1310 et au décret 2021-1311 du 7 octobre 2021 entrant en vigueur au 1er juillet 2022 ce PV sera soumis à approbation et signé lors du prochain conseil.*

## POINTS D'INFORMATIONS Conseil municipal du 4 novembre 2022

### - Correspondant incendie / secours

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du besoin de désigner un conseiller municipal pour être correspondant « incendie /secours ». Christian BEAUTHEAC se propose d'occuper cette fonction.

### - Visite sénateur

Monsieur le Maire informe son Conseil municipal de la venue au village, vendredi 18 novembre de Monsieur le Sénateur, Olivier Cigolotti.

### - Travaux Pinède

Monsieur le Maire informe que les travaux d'aménagement de la Pinède vont bientôt débuter. Le Conseil municipal confirme les dates d'ouverture et de fermeture de cette barrière.

- Fermeture : 1er juin.
- Ouverture : 31 août.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide que cette charge d'ouverture et de fermeture de la barrière devra être effectuée par le Conservatoire des espaces naturels.

### - Cloches église

Christian Beauthéac informe le Conseil municipal que l'entreprise BODET interviendra sur le clocher de l'église courant de la semaine prochaine pour effectuer des réparations, car les cloches ne sonnent plus depuis quelques semaines.

### - PLUI

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'avancée de la procédure d'élaboration du PLUI et les prochaines dates importantes. Le Conseil municipal n'a pas d'observation sur ce projet.